

Apprentissage : vecteur de « démocratisation et d'élévation du niveau d'études » (enquête de la CPU)

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°220188 - Publié le 09/06/2021 à 17:24
Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 11/06/2021 à 08:37

• « L'apprentissage est un accélérateur de mixité sociale essentiel : il profite en majorité aux enfants dont les parents ne sont pas issus des CSP+ (56 % des citations, avec la CSP (Catégorie socio-professionnelle) "employés" citée par 41,4 %). 34 % des apprentis étaient boursiers avant de devenir apprentis ;

Imprimer

• L'apprentissage est un véritable choix de la part des étudiants (86 % des répondants), au même titre que la formation elle-même, auquel s'ajoute la volonté de suivre un type d'enseignement spécifique et d'une insertion dans l'entreprise (74,2 % des répondants). Cette "motivation" a pour corollaire le fait que sans l'apprentissage, 30 % des apprentis n'auraient pas poursuivi leurs études en formation initiale, que ce soit au niveau licence ou master. »

Tels sont les effets positifs de l'apprentissage pour la démocratisation et l'élévation du niveau de formation, selon une enquête réalisée par la Conférence des présidents d'université entre le 15 et le 25/05/2021, auprès de 7 000 apprentis inscrits en apprentissage, dont 3 000 en premier cycle. Elle est rendue publique le 08/06.

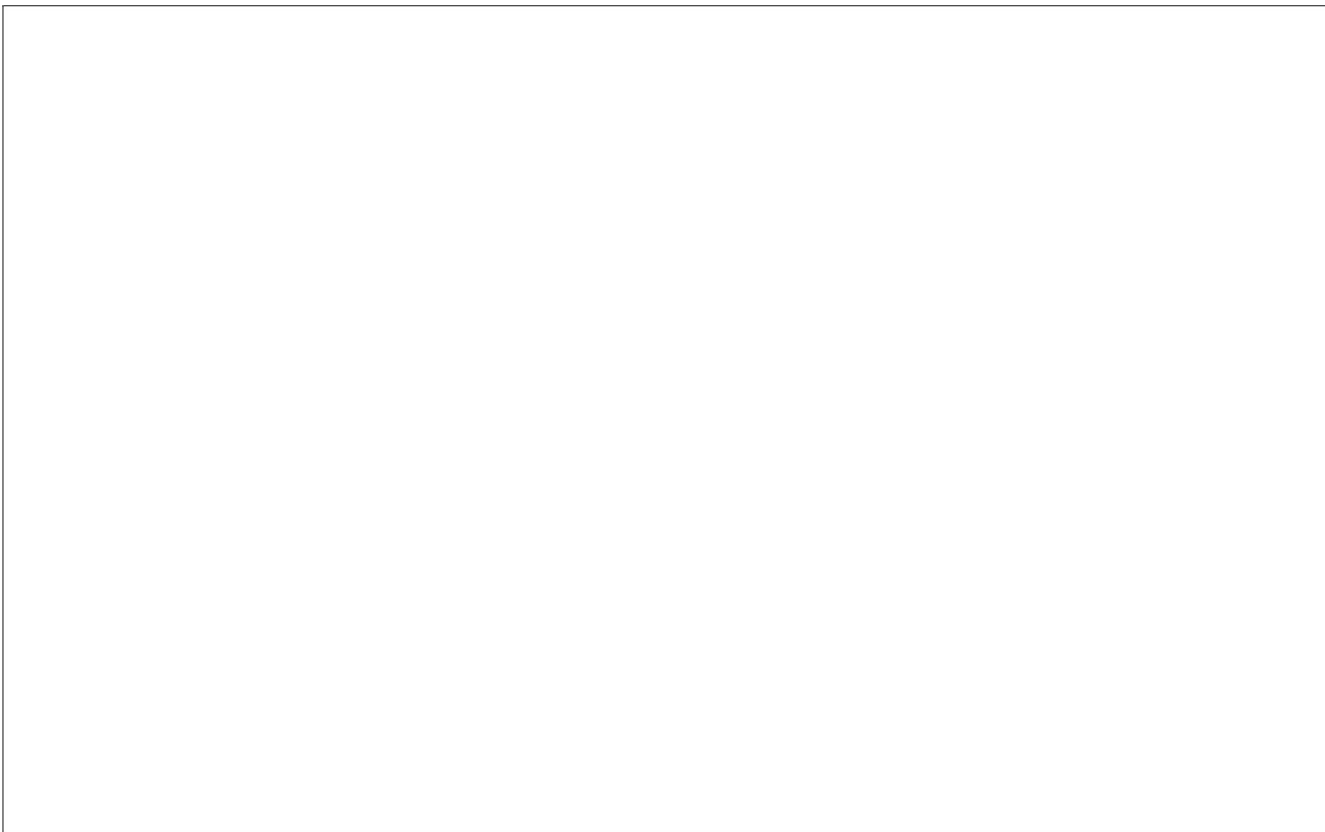
Cette enquête, qui souligne que « l'apprentissage est de plus en plus valorisé », s'inscrit dans un contexte d'arbitrages du Gouvernement sur le niveau de prise en charge des contrats d'apprentissage pour 2022.

Dans ce cadre, la CPU (Conférence des présidents d'université) demande « le maintien d'un niveau de prise en charge à la hauteur des enjeux pour l'apprentissage dans les premier et deuxième cycles universitaires » : « Toute mesure d'ordre budgétaire visant à limiter le financement de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur aura mécaniquement des effets négatifs sur son développement. »

L'apprentissage a eu un rôle déterminant dans le choix du cursus pour 86 % des apprentis

Pour 86 % des apprentis sondés dans le cadre de l'enquête de la CPU (Conférence des présidents d'université), l'apprentissage a joué un rôle déterminant dans le choix de son cursus. Les raisons qui les ont poussés à choisir cette formation sont diverses :

- Pour 74,2 %, **l'intégration dans l'entreprise** ;
- Pour 73,3 %, **la garantie de rémunération** ;
- Pour 60,4 %, **le taux d'insertion professionnelle** ;
- Pour 49,8 %, **l'autonomie** ;
- Pour 5,9 %, **les possibilités de mobilité**.



Principales raisons des étudiants pour choisir l'apprentissage - enquête CPU, mai 2021 - © CPU

Une majorité d'enfants dont les parents ne sont pas CSP+

La catégorie socio-professionnelle des parents la plus citée par les apprentis interrogés est « employés », à 41,1 %. Suivent les cadres (36,8 %), les professions intermédiaires (14,4 %), les ouvriers (12,9 %) et les artisans (12,2 %).

« Contrairement aux idées reçues, cette enquête montre que l'apprentissage profite en majorité aux enfants dont les parents ne sont pas issus des CSP (Catégorie socio-professionnelle)+ (63,2 % des répondants) », indique la CPU.

Des chiffres confirmés pour les étudiants inscrits en premier cycle, pour qui la CSP « employés » est citée à 47,7 % contre 30,5 % pour « cadres ».

« L'apprentissage est donc, du premier au deuxième cycle, un véritable outil d'ascension sociale. »

Par ailleurs, avant de signer un contrat d'apprentissage, 34 % des apprentis étaient boursiers, un pourcentage très proche de celui de l'ensemble des formations de l'enseignement supérieur (36,8 % à la rentrée 2019).

Catégorie socio-professionnelles des parents d'apprentis - enquête CPU, mai 2021 - © CPU

Un taux d'insertion à la hausse

Les taux d'insertion des diplômés en apprentissage « grimpent de façon significative », selon la CPU qui note des hausses :

- « en licence professionnelle, respectivement de 4 et 6 points supérieurs pour les diplômés en apprentissage (95 %) et en contrat de professionnalisation (97 %) par rapport aux diplômés sous statut étudiant (91 %) ;
- en master, de 5 points supérieurs pour les diplômés en apprentissage et en contrat de professionnalisation (96 %) par rapport à ceux sous statut étudiant (91 %) ».

L'apprentissage en quelques chiffres

On dénombre 203 846 apprentis inscrits dans l'enseignement supérieur en 2019-2020, soit 40,77 % des apprentis, dont :

- 8 144 en DUT et 22 851 en licence ;
- 25 602 en diplôme d'ingénieur et 21 463 en master.

Depuis 2005, le nombre d'inscrits a augmenté de :

- +189 % en apprentissage dans l'enseignement supérieur ;
- +615,7 % en apprentissage en master ;
- +323,8 % en apprentissage en licence.

En 2021, 127 000 places en apprentissage sont proposées en première année de l'enseignement supérieur, et 5 900 formations en apprentissage sont proposées sur Parcoursup.

Conférence des présidents d'université (CPU)

Association qui réunit une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Elle s'appuie sur l'Amue (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

Catégorie : Groupement professionnel

Adresse du siège

103 boulevard Saint-Michel
75005 Paris France

→ [Consulter la fiche dans l'annuaire](#)

Fiche n° 1765, créée le 05/05/2014 à 12:19 - MàJ le 13/05/2019 à 11:29